

Les produits qui doivent faire l'objet d'une déclaration des exportateurs comprennent :

- les expéditions commerciales dont la valeur égale ou dépasse les 2000 \$ Can;
- les produits contrôlés, réglementés ou interdits, c'est-à-dire les produits exportés en vertu d'un permis ou d'un certificat, indépendamment de leur valeur;
- les produits en transit aux États-Unis;
- les produits exportés à partir d'un entrepôt sous douane;
- les marchandises réparées au Canada, quand les réparations ou les additions aux marchandises sont évaluées à 2 000 \$ Can ou plus; et
- les cadeaux, les dons et les transferts entre entreprises d'une valeur de 2 000 \$ Can ou plus.

LE BORDEREAU D'EXPÉDITION

Il est nécessaire d'avoir un bordereau d'expédition quand on expédie plus d'un colis, sauf si la facture commerciale comporte suffisamment de détails pour fournir les mêmes renseignements. Le bordereau doit préciser le nombre de colis et la liste détaillée des marchandises dans chaque colis. Il faut indiquer, en unités métriques, le poids net, brut et légal de chaque colis, ainsi que ceux de l'ensemble de l'expédition, avec les mesures ou le volume de chaque colis de l'expédition. Il faut en avoir au moins quatre copies, mais cela peut aller jusqu'à sept selon le mode de transport utilisé.

LE CONNAISSEMENT

Il s'agit de l'accusé de réception de l'expédition pour l'expéditeur. Une expédition peut nécessiter plusieurs connaissances. L'exportateur doit en garder une copie à titre de référence et expédier l'original à l'importateur et une copie au courtier en douanes. Ce document doit indiquer les types de colis contenus dans l'expédition ainsi que leurs poids et leurs mesures. Le nom et l'adresse de l'expéditeur et de l'importateur mexicain, du consignataire ou du courtier en douanes doivent également y figurer. Les autres détails à y inscrire sont le port d'origine et la destination, la description des marchandises, la liste des coûts de transport et d'autre nature et le nombre total de connaissances dans l'expédition. Il faut enfin y joindre l'accusé de réception officiel du transporteur concernant les marchandises expédiées.

LE PERMIS D'IMPORTATION

Les permis d'importation sont nécessaires (et pourraient être soumis à des contingents d'importation) pour certains produits, dont :

- la machinerie et les véhicules usagés;
- certains produits agricoles vitaux pour l'économie du Mexique;
- le gaz naturel, le pétrole et l'essence;
- les automobiles, les camions, les tracteurs et certaines de leurs pièces détachées;
- certains produits chimiques et pharmaceutiques;
- les armes; et
- certains articles de luxe.

¹À moins d'indication contraire, les montants sont indiqués en dollars canadiens.